

Notes :

Ce dépliant est uniquement conçu à des fins éducatives. Il ne remplace pas les conseils ou le jugement des professionnels de la santé. L'information peut ne pas s'appliquer à toutes les situations. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à votre prestataire de soins de santé.

Vous trouverez toutes les ressources à l'intention des patients à :
www.nshealth.ca/patient-education-resources?language=French

Pour joindre un infirmier autorisé ou une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps :
composez le 8-1-1 ou consultez
<https://811.novascotia.ca/?lang=fr>

Préparation : Service de dialyse communautaire
Conception et gestion : Services de la bibliothèque de Santé Nouvelle-Écosse

FF85-1901 © Février 2025 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse
L'information contenue dans cette publication doit être révisée en février 2028 ou avant, au besoin.

Pour en savoir plus : <https://library.nshealth.ca/patient-education-resources>

Préparation des patients dialysés aux situations d'urgence

Mes numéros à appeler en cas d'urgence

Service de dialyse : _____

Service de dialyse à domicile : _____

Gardez ce document à portée de main.

Also available in English: WQ85-1564
*Emergency Preparedness for
Dialysis Patients*

Préparation des patients dialysés aux situations d'urgence

Ce document est destiné aux patients qui réalisent :

- ☐ des dialyses dans un centre médical ou un hôpital;
- ☐ des dialyses dans un centre satellite rural;
- ☐ des dialyses péritonéales (DP) ou des hémodialyses à domicile.

Ce document décrit ce que vous devez faire en cas d'urgence (par exemple, en cas de tempête de neige, de panne de courant prolongée ou d'autre catastrophe naturelle). Il indique notamment :

- › ce que vous devez faire si vous pensez qu'une situation d'urgence est probable;
- › ce que vous devez faire si vous ne pouvez pas bénéficier de votre traitement habituel;
- › qui appeler en cas d'urgence.

Assurez-vous que votre service de dialyse a :

- › votre numéro de téléphone
- › un 2^e numéro de téléphone (au cas où le premier ne fonctionnerait pas)

À quelles situations d'urgence devez-vous vous préparer?

- Ne pas pouvoir aller à un rendez-vous de dialyse en dehors de votre domicile en raison d'une tempête.

- Il se peut que vous deviez suivre votre traitement dans le centre principal dès que ce sera possible en toute sécurité.

Que dois-je faire si je manque une séance de dialyse et que je ressens un essoufflement?

Si vous manquez une séance de dialyse, faites très attention à ce que vous mangez et limitez votre consommation de liquides et de sel.

Si vous avez beaucoup de difficulté à respirer, allez immédiatement au service des urgences le plus près.

Que dois-je faire avec mon Aranesp® ou mon Eprex® en cas de coupure de courant prolongée?

- Si vous manquez d'électricité depuis plus de 12 heures, contactez votre pharmacie locale ou la pharmacie de l'hôpital pour demander s'ils peuvent conserver votre Aranesp® ou votre Eprex® au réfrigérateur pendant la panne de courant.
- Vous pouvez également les confier à un membre de votre famille ou à une connaissance disposant d'un réfrigérateur pour les conserver.

Questions fréquentes

Comment puis-je gérer ma consommation de liquides?

Respectez vos restrictions d'ingestion de liquides.

- **Restrictions d'ingestion de liquides pour les patients faisant des dialyses péritonéales :**
 - › 4 tasses de liquide, plus la quantité que vous avez urinée durant les dernières 24 heures (1 jour).
- **Restrictions d'ingestion de liquides pour les patients hémodialysés :**
 - › 2 tasses de liquide, plus la quantité que vous avez urinée durant les dernières 24 heures.

Comment et quand me dira-t-on si le centre n'ouvrira pas à l'heure prévue ou s'il fermera plus tôt?

Si nous devons fermer, nous ferons tout notre possible pour vous contacter directement dès que possible.

Si le centre ferme, quand et où pourrai-je avoir ma dialyse?

Patients traités dans un centre satellite :

- Nous ferons tout notre possible pour que vous puissiez continuer à recevoir vos traitements dans votre centre satellite.
- Il se peut que nous devions modifier temporairement l'heure ou le jour de vos traitements.

- Impossibilité de commencer ou de terminer une dialyse à domicile (dialyse péritonéale ou hémodialyse) en raison d'une panne de courant prolongée.

Qui dois-je contacter si je ne peux pas me rendre à une séance de dialyse?

Appelez le service de dialyse où vous recevez vos traitements d'hémodialyse.

Qui dois-je contacter si je ne suis pas en mesure de réaliser une dialyse à domicile (dialyse péritonéale ou hémodialyse)?

Appelez votre service de dialyse à domicile.

Que dois-je faire si je suis face à une situation d'urgence?

- **Limitez votre ingestion de liquides**, ce qui comprend tous les liquides à température ambiante et tout ce qui fondrait à température ambiante (comme la crème glacée et le Jell-O®).
- **Limitez votre consommation de sel et de potassium**. Choisissez soigneusement les aliments que vous consommez.
- Si une tempête est prévue, organisez-vous pour vous installer à proximité de votre centre de dialyse.
- Si vous effectuez vos dialyses à domicile, faites votre traitement avant le début de la tempête, si possible.

Patients faisant des dialyses péritonéales

- En cas de panne d'électricité :
 - › **N'utilisez pas** de groupe électrogène (génératrice) pour faire fonctionner votre appareil de dialyse péritonéale (également appelé cycleur).
 - › Arrêtez votre appareil de dialyse péritonéale et débranchez-le.
 - › Effectuez plutôt un échange Twin Bag™ (si vous avez appris à le faire et que vous avez le matériel nécessaire).
 - › Si vous avez des questions ou des inquiétudes, contactez l'infirmière spécialisée en dialyse à domicile ou l'infirmière de garde.

Patients dialysés à domicile

- En cas de panne de courant ou si vous pensez qu'une panne est imminente :
 - › Débranchez votre appareil de dialyse et votre système de traitement de l'eau.
 - › **Ne rebranchez pas** l'appareil et le système avant que le courant soit rétabli.
 - › **N'utilisez pas** de groupe électrogène (génératrice) pour faire fonctionner votre appareil de dialyse et votre système de traitement de l'eau.
 - › Lorsque le courant est rétabli, désinfectez l'appareil avant la prochaine séance de dialyse.

- › Si l'appareil est resté inutilisé pendant **plus de 72 heures (3 jours)**, vous devez le désinfecter (ainsi que le système de traitement de l'eau) avant votre prochaine dialyse.
- › Si vous avez des questions ou des inquiétudes, contactez l'infirmière spécialisée en dialyse à domicile ou l'infirmière de garde.

Quel médicament dois-je prendre si je ne peux pas réaliser une dialyse?

- Vous pouvez demander une ordonnance de Kayexalate®. Ce médicament sert à traiter les taux élevés de potassium dans le sang. Si un taux élevé de potassium n'est pas traité, il peut entraîner des arythmies cardiaques ainsi que des troubles musculaires et nerveux.
- **Il est très important de :**
 - › Acheter votre réserve de Kayexalate® sur ordonnance.
 - › Avoir votre flacon de Kayexalate® à portée de main en cas d'urgence.
 - › Noter la date d'expiration de votre flacon de médicament et le renouveler au besoin.
 - Le Kayexalate® **doit** être mélangé à ½ tasse (4 onces) d'eau.

Votre médecin ou votre infirmière spécialisée en dialyse vous indiquera quand prendre du Kayexalate®. Ne prenez pas ce médicament sans qu'on vous dise de le faire.